

Projet de zone horticole sur la Commune d'Amagney

Rapporteur : M. Vincent FUSTER, Vice-Président

AVIS			
Commission n°2		Bureau	
séance du 07/03/03	favorable	séance du 10/04/03	favorable

La Commune d'Amagney porte un projet de développement d'un pôle horticole de 7 ha, dont l'opportunité est inscrite au Schéma Directeur de l'Agglomération Bisontine.

A partir d'un noyau de trois horticulteurs présents à Amagney et organisés en GIE, il serait possible de développer un espace horticole qui donnerait à la production un volume important et permettrait à l'offre commerciale d'atteindre un seuil significatif, en attirant de nouvelles exploitations.

Par ailleurs, ce projet pourrait permettre de relocaliser les exploitations horticoles qui ont été rattrapées par l'urbanisation, comme c'est le cas pour celles du quartier des Vaites à Besançon.

Ce projet doit cependant être affiné, et la Commune souhaite lancer une étude de faisabilité dont le coût est estimé à 15 000 €.

Monsieur le Maire d'Amagney sollicite donc le Président de la C.A.G.B. pour un co-financement de cette étude.

M. Jean-Pierre FOSTEL, Maire d'Amagney, ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la recevabilité de cette demande,
- un co-financement par la CAGB de 10% du coût de cette étude, soit 1 500 € (compte 65714.90 "subvention d'investissement aux communes").

Pour extrait conforme,

Le Président